



INFORMATIONS RAPTIM

N'hésitez pas à réserver auprès du bureau raptim : vos billets d'avion, SNCF, vos demandes de transferts, vos locations de voiture, vos chambres d'hôtels, vos groupes-avion.

Mais également nous fournissons tous les services d'une agence traditionnelle par la revente des Tours Opérateurs (Jet tours, Donatello, Kuoni, etc.)

Raptim peut également vous fournir des coffrets cadeaux très variés de la marque Coffret Infini.

Raptim renforce sa position de leader sur le marché du voyage missionnaire, en vous proposant toujours plus d'alternatives tarifaires, par des négociations régulières auprès des grandes compagnies aériennes.

NOUVEAUTES RAPTIM

Vous pouvez désormais nous contacter pour vos voyages sur des lignes régulières d'autocar, raptim ayant conclu un accord de partenariat avec un des leaders sur le marché européen. Ainsi, vous pouvez réserver auprès de raptim tout type de transport, jusqu'au plus économique.

Votre bureau raptim est également présent sur le réseau social Facebook. Devenez les « amis » de votre agence de voyages, afin d'être informés, en temps réel, des dernières nouveautés de raptim, et des informations urgentes (ex. fermeture des aéroports suite à l'éruption du volcan Islandais, démarches à suivre, etc.)

Raptim a créé son produit d'assurance « impatrié » : assurance OBLIGATOIRE spécialement conçue en complément du billet d'avion, pour l'obtention du visa en France et au delà. N'hésitez pas à nous consulter.

INFORMATIONS GENERALES

ESTA OBLIGATOIRE : Depuis le 12/01/2010, les ressortissants des pays bénéficiant du programme d'exemption de visa (dont la France) qui se rendent aux USA pour un séjour touristique ou d'affaires de moins de 90 jours, doivent être en possession d'une autorisation électronique de voyage avant d'embarquer pour les USA.

La demande ESTA peut être faite à tout moment mais il est recommandé dès qu'un voyage est planifié. Il est valable 2 ans, ou jusqu'à la date limite de validité du passeport. Il est disponible en 21 langues.

<https://esta.cbp.dhs.gov>

Les passagers sans ESTA pourront se voir refuser l'admission aux USA et être reconduits sur le prochain départ disponible.

RUMEUR

Pour financer la nouvelle loi de promotion de la destination USA sur les marchés étrangers, le gouvernement américain réfléchit notamment à la mise en place d'une nouvelle taxe d'environ 10 US dollars, pour les touristes bénéficiant du programme d'exemption de visa, dont les visiteurs français....à suivre....

Merci de votre collaboration et à bientôt pour la prochaine édition de notre Newsletter. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions ! : info@raptim.fr

Votre équipe raptim